

**Monsieur BABAZ Michel**  
**Les Balcons de Briançon n° A**  
**24 , rue du Serre-Paix**  
**05100 BRIANCON**  
**Tel 04 92 20 25 79**  
**Fax 04 92 20 26 04**

**I.N.P.I.**  
**A l'attention du Directeur**  
**26, bld Pétersbourg.**  
**75800 PARIS – Cédex 8**

Copie : Mr Joël GIRAUD

Briançon, le 1<sup>er</sup> Juin 2016

**Concerne :** Déni de Justice – Brevet N° 96 10981 / 96 13204 / 97 00509

Monsieur le Directeur.

**Par arrêt de la Cour d'Appel en date du 16 Juin j'ai été condamné à régler la somme de 425.065 Frs (64.000 €) à mon licencié sur le fait que 3 des 4 brevets cédés en licence n'avaient pas été publiés et délivrés. Arrêt confirmé le 26 Février 2008 par la Cour de Cassation.**

(ARRET jamais signifié donc non exécuté à ce jour)

Aujourd'hui compte tenu de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, je considère que cette erreur grossière révèle d'une **faute lourde** et j'ai demandé des comptes à notre Institution Judiciaire par l'intermédiaire Mr Joël GIRAUD mon député. La Garde des Sceaux répondait le 23 Mars que le principe constitutionnel d'indépendance de la justice ne permettait pas de remettre en cause ce qui a été jugé.

Aussi je vous demande simplement de **me confirmer qu'à la date du 16 JUIN 2003, date de l'arrêt de la Cour d'Appel les 3 brevets en référence étaient bien délivrés et publiés.**

Dans cette attente et avec mes remerciements, je vous adresse Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

P.J. :

- Courrier de Mr Joël GIRAUD à la GARDE des SCEAUX et à France Brevet.
- Réponse le 23/03/2016 de Mme la Garde des Sceaux.
- Arrêt Cour d'Appel du 16/06/2003
- Arrêt Cour de Cassation du 26/02/2008
- 3 Brevets – Pièces communiquées à mon Avocat et à l'Avoué.

04 JUIL. 2016

Affaire suivie par : Mathilde JUNAGADE

Direction de la Propriété industrielle  
Service du Contentieux  
Téléphone : 01 56 65 80 94  
Télécopie : 01 56 65 86 25  
mjunagade@inpi.fr

Monsieur Michel BABAZ  
24, rue du Serre-Paix  
05100 BRIANCON

**OBJET : Statut des brevets n° 9610981, 9613204, 9700509**

P.J.

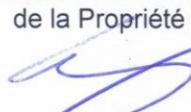
Monsieur,

Suite à votre lettre datée du 16 juin 2016, vous trouverez ci-annexées copies d'extraits de la base de données brevets de l'INPI dont il ressort que :

- S'agissant du brevet n° 9610981 : ce brevet a été déposé le 3 septembre 1996, sous priorité du brevet n° 9609057 du 12 juillet 1996. Il a été délivré le 23 octobre 1998 et déclaré déchéu le 31 mai 2011.
- S'agissant du brevet n° 9613204 : ce brevet a été déposé le 24 octobre 1996 sous priorité du brevet n° 9610982 du 3 septembre 1996. Il a été délivré le 6 novembre 1998 et déclaré déchéu le 30 juin 2011.
- S'agissant du brevet n° 9700509 : ce brevet a été déposé le 14 janvier 1997 sous le n° 9700509. Il a été délivré le 26 mars 1999, et déclaré déchéu le 30 septembre 2011.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général de l'Institut National  
de la Propriété Industrielle

  
Mathilde JUNAGADE  
Chargée de mission – Conseillère brevet

**Siège**  
15 rue des Minimes - CS 50001  
92677 COURBEVOIE Cedex  
Téléphone : 0820 210 211  
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00  
www.inpi.fr – contact@inpi.fr